

## Dans les méandres de l'affaire Santullo/Achat d'un aéronef par Nessika Private Jet chez Gaetair

### La saga du blanchiment de fonds

JNE

Libreville/Gabon

*Des informations recueillies auprès de BGFI et Orabank, où sont logés les comptes du Groupement Santullo Sericom Gabon, HTPG et Nessika Private Jet, permettent d'élucider le mystère entourant l'achat d'un aéronef Falcon 50 par Christian Bongo Ondimba auprès de Gaetair en Suisse. Ainsi donc, chaque jour apporte un élément nouveau sur la gangrène qu'a été l'homme d'affaires italo-guinéen, Guido Santullo, sur l'environnement économique gabonais.*

LA toile tendue par l'homme d'affaires italo-guinéen Guido Santullo n'a pas fini de livrer ses secrets, tant les ramifications sont nombreuses dans le microcosme gabonais. Cette fois-ci, il s'agit de la société Nessika Private Jet, créée par Christian Bongo Ondimba. Ce compatriote, sans doute dans le but d'offrir à l'environnement aérien gabonais un nouveau fleuron dans le transport, a cru bon de créer une compagnie aérienne dénommée Nessika Private Jet. Tout cela aurait pu être louable si cette compagnie n'avait pas de liens douteux avec le groupement Santullo Sericom. En effet, les fins limiers se sont aperçus que le vendeur des aéronefs devant enrichir la flotte de la nouvelle compagnie aérienne n'était autre que Gaetair. Un nom qui implique Guido Santullo. Tout cela aurait paru normal si Christian Bongo Ondimba avait pris les fonds de Nessika Private Jet pour acheter le Falcon 50 qu'il souhaitait acquérir pour



Photo : MSM

L'homme d'affaires Guido Santullo, une gangrène pour l'environnement économique gabonais.

constituer la flotte de sa compagnie aérienne. Mais, hélas, tout est loin de se passer comme une transaction commerciale normale. Et pour cause. Les informations recueillies auprès de BGFI et Orabank, où sont logés les comptes du Groupement Santullo Sericom Gabon, HTPG et Nessika Private Jet, permettent d'élucider le mystère entourant l'achat de l'avion Falcon 50 par Christian Bongo Ondimba auprès de Gaetair en Suisse. **TRANSACTIONS DOUTEUSES**• En effet, à travers le virement, le 11 novembre 2014, d'un montant de 1 milliard de francs en provenance du compte BGFI du Groupement Santullo vers le compte Orabank N° 00167400159-54 du même Groupement, va commencer ce qu'il faut appeler la saga du blanchiment de fonds. Jugez-en ! Aussitôt les fonds disponibles à Orabank, le Groupement Santullo va faire un virement de cinq cent millions (500 000 000) de francs dans le compte Orabank de la société HTPG dont le patron est... Guido Santullo. HTPG envoie également par virement cent millions (100 000 000) de francs dans le compte Ora-

bank N°00282800159-38 de Nessika Private Jet. Les transactions ne s'arrêtent pas là. Le 18 novembre 2014, deux chèques d'une valeur de cent quinze millions (115 000 000) de francs chacun sont émis par le Groupement Santullo, via son compte Orabank en faveur de la société Nessika Private Jet. Ainsi donc, cette dernière aura reçu du Groupement Santullo la bagatelle somme de trois cent trente millions (330 000 000) de francs dont les justificatifs ne sont pas connus. C'est alors que le 24 novembre 2014, la société Nessika Private Jet fait un virement correspondant de 329 937 174 francs à la société Gaetair dont Guido Santullo est l'associé. Toutes ces transactions ne sont que des transferts de fonds de la part de l'homme d'affaires italo-guinéen vers sa société Gaetair en Suisse qui, croit-on savoir, n'existe pas à l'adresse mentionnée sur les documents officiels. A ce jour, pour ce Falcon 50, la société Nessika Private Jet a donc bénéficié d'un avion seulement parce qu'elle sert de levier pour blanchir des fonds appartenant à Guido Santullo.



Photo : Wilfried MBINAH

Christian Bongo Ondimba, le patron de Nessika Private Jet, mais...

D'autres questions taraudent les esprits dans ce que l'on peut appeler transaction Santullo et Santullo. En effet, comment comprendre que Allégiance, dont les actionnaires sont : Christian Bongo Ondimba, Claude François Iwangou Loudouma et Alain Vianney Mamboundou et dont on soupçonne l'ancien ministre Séraphin Moundounga d'être derrière les deux derniers cités, qui n'a aucune relation avec la société Gaetair basée en Suisse, propriétaire de cet aéronef dont le nom ressemble étrangement à celui de la ville natale du sulfureux homme d'affaires Guido Santullo, soit la société qui cède cet avion, en signant l'acte de cession comme étant le cédant, à Nessika Private Jet, propriété exclusive de Christian Bongo Ondimba ? **DISSIMULATION DU BLANCHIMENT DES FONDS**• Ce micmac n'a-t-il pas pour seul objectif la dissimulation du blanchi-

ment des fonds dont est passé maître Guido Santullo ? Comment expliquer que la transaction entre Gaetair et Allégiance n'ait pas abouti pendant près de deux (2) ans (celle-ci est datée du 30 septembre 2012), et que pour les besoins de la société Nessika Private Jet, celle-ci soit conclue le 18 décembre alors même que la cession de contrat ne démarre que le 11 juillet 2014. D'ailleurs, l'article 3.02 dudit acte de cession de contrat tente de justifier que c'est à la suite d'un séquestre (déclarée illicite par les autorités judiciaires suisses) que la vente avait été retardée de 2012 à 2014. L'article 3.03 du même acte de cession de contrat précise que pour Nessika Private Jet, l'avion devait être livré quelques jours seulement après la signature dudit acte. Le virement de 329 937 174 francs peut-il justifier la vente d'un aéronef avec une telle célérité ? Ainsi, chaque jour apporte un élément nouveau sur la gangrène qu'a été Santullo sur notre environnement économique. Certains de nos compatriotes ont jugé utile de servir d'acteur dans la mort annoncée de notre économie, par souci du bien-être personnel, au détriment du plus grand nombre qui constitue la population gabonaise. Pour mémoire, l'homme d'affaires italo-guinéen est actuellement au cœur d'une tempête judiciaire ayant déjà conduit en prison de nombreux responsables d'administrations en charge de travaux et autres infrastructures pour des faits de corruption présumée dans le cadre de l'opération Mamba, ouverte par les autorités gabonaises pour lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite.



... le mystère entourant l'achat de ce Falcon par sa société a été élucidé.

### Faits d'ailleurs

#### Un crâne découvert dans un seau à peinture

À Perpignan (France), la propriétaire d'une maison, qui venait faire du rangement dans sa résidence de famille inhabitée depuis plusieurs années, a trouvé des ossements dans un seau à peinture. Un crâne se trouvait notamment dans le seau. L'enquête devra notamment déterminer s'il s'agit d'ossements animaux ou humains, et le cas échéant, à qui ils appartiennent et de quand ils datent.

#### Une mannequin meurt d'épuisement après 13 heures de défilé sans s'arrêter

Lors d'un défilé de mode à Shanghai (Chine), Vlada Dzyuba, une mannequin russe de 14 ans, s'apprêtait à monter sur le podium lorsqu'elle s'est écroulée. Elle venait d'enchaîner 13 heures de suite sans s'arrêter. Transportée à l'hôpital où elle a été plongée dans un coma artificiel, l'adolescente a finalement succombé. L'autopsie a révélé qu'elle avait succombé à une méningite, aggravée par un état d'épuisement total.

#### Une fillette emportée par une rampe d'escalator

La scène s'est produite dans un centre commercial d'Irbid, en Jordanie. Une fillette attendait au pied de l'escalator lorsque ses vêtements se sont coincés dans la rampe. L'enfant a été traînée sur plusieurs mètres. Par chance, des clients se sont précipités pour la sauver.

#### Il découpe en morceaux son chien et le cuisine

Dominic O'Connor a comparu devant un tribunal en Irlande pour actes de cruauté envers un animal de compagnie. En décembre dernier, cet homme de 27 ans a acheté un chien. Sur la petite annonce, Jess était décrit comme étant un animal joyeux et plein de tendresse. Mais ce n'est pas pour ces raisons qu'il l'a adopté. Quelques heures plus tard, il a tué l'animal et l'a découpé en morceaux avec un couteau et une hache. Puis il a mis la viande dans de l'eau bouillante avec un bloc de bouillon. Il a ensuite donné les restes de sa préparation à manger à son autre chien. Il s'était tellement acharné sur l'animal que sa maison était devenue une véritable boucherie. Dominic O'Connor a été reconnu coupable d'actes de cruauté envers un animal. Sa peine sera prononcée dans quelques jours. Il risque jusqu'à 5 ans de prison.

Rassemblés par JNE